



# REGION DE BRUXELLES-CAPITALE COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Place Antoine Gilson 1 - 1170 Bruxelles - Tel : 02.674.74.11 - fax : 02.672.52.19  
www.watermael-boitsfort.be n° d'entreprise : 0207.372.637

## Rentrée scolaire 2022-2023

Watermael-Boitsfort, le 29 août 2022

Madame, Monsieur,  
Chers Parents,

Nous sommes heureux d'accueillir ou de retrouver vos enfants au sein de nos écoles communales.


En annexe, **plusieurs informations utiles** :

- ➔ Rythmes scolaires 2022-2023
- ➔ Accueil Temps Libre
- ➔ Projets communaux
- ➔ Estimation des frais scolaires
- ➔ Coordonnées utiles
- ➔ Communication numérique APSCHOOL



Vous trouverez également plus d'informations sur [www.watermael-boitsfort.be](http://www.watermael-boitsfort.be) (accueil < vivre à watermael-boitsfort < écoles et crèche < écoles), et notamment :

- ◆ le Règlement d'ordre intérieur des écoles communales
- ◆ le document à utiliser pour les absences et les retards en 3<sup>ème</sup> maternelle et en primaire
- ◆ les menus des repas chauds

 **Le contrat d'adhésion « parents – écoles communales » et le formulaire pour le droit à l'image 2021-2022 (p. 11 et 12) doivent être signés et remis au titulaire de votre enfant pour le mercredi 31 août 2022.**

Nous vous remercions pour votre confiance et vous souhaitons à tous une excellente année scolaire.

Le Pouvoir Organisateur

# Rythmes scolaires

Dès la rentrée 2022, tous les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles suivront un nouveau calendrier scolaire, qui prévoit une alternance de 7 semaines de cours et de 2 semaines de congé.

Deux semaines de congé supplémentaires sont donc prévues dans l'année alors que les vacances d'été sont réduites de 2 semaines.

L'objectif de ces nouveaux rythmes est de diminuer le stress et la fatigue durant l'année ainsi que le risque de décrochage scolaire lié aux 9 semaines des grandes vacances.

## Voici le calendrier des congés scolaires pour l'année 2022-2023 :

Pour rappel, les élèves âgés de 5 ans au plus tard le 31 décembre 2022 doivent suivre tous les cours du premier au dernier jour de l'année scolaire.

Toute absence doit être dûment justifiée (certificat médical ou autre attestation officielle).

Les absences injustifiées sont notifiées par la direction au Service du Droit à l'instruction de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dès que l'élève de 3<sup>ème</sup> maternelle ou de primaire compte 9 demi-journées d'absence injustifiée.

Rentrée scolaire	lundi 29 août 2022
Fête de la Communauté française	mardi 27 septembre 2022
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 24 octobre 2022 au vendredi 4 novembre 2022
Commémoration du 11 novembre	vendredi 11 novembre 2022
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 26 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 20 février 2023 au vendredi 3 mars 2023
Lundi de Pâques	lundi 10 avril 2023
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 1 <sup>er</sup> mai 2023 au vendredi 12 mai 2023 <b>NOTE</b> : le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques
Congé de l'Ascension	jeudi 18 mai 2023
Lundi de Pentecôte	lundi 29 mai 2023
Les vacances d'été débutent le	samedi 8 juillet 2023

# Calendrier scolaire 2022 - 2023

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	1	2	3	4

Avril

L	M	M	J	V	S	D
29	30	31	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	1	2

Septembre

L	M	M	J	V	S	D
26	27	28	29	30	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31	1	2	3	4	5	6

Octobre

L	M	M	J	V	S	D
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	1	2	3	4

Novembre

L	M	M	J	V	S	D
28	29	30	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	1

Décembre

L	M	M	J	V	S	D
26	27	28	29	30	31	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31	1	2	3	4	5

Janvier

L	M	M	J	V	S	D
30	31	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	1	2	3	4	5

Février

L	M	M	J	V	S	D
27	28	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	1	2

Mars

L	M	M	J	V	S	D
27	28	29	30	31	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Avril

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	1	2	3	4

Mai

L	M	M	J	V	S	D
29	30	31	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	1	2

Juin

L	M	M	J	V	S	D
26	27	28	29	30	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31	1	2	3	4	5	6

Juillet

● Début et fin  
d'année scolaire

● Jours de congé

● Vacances d'été

# Accueil Temps Libre

## 1. Accueil extrascolaire (AES)

### ❖ AES organisé matin, midi et soir

Un accueil extrascolaire est organisé dans chaque école **de 7h30 à 18h30 (17h30** le 27/9 et lors des journées pédagogiques).

**⚠ une somme de 15,60 € sera facturée aux parents par enfant et par demi-heure supplémentaire entamée pour toute prestation du personnel obligé d'attendre l'arrivée du parent.**

Pour toutes questions relatives à l'extrascolaire dans l'école de votre enfant, vous pouvez vous adresser directement **à l'auxiliaire d'éducation – référent(e)** de l'école.

Pour les questions plus générales liées à l'accueil extrascolaire au sein de la commune, vous pouvez contacter :

- ◆ Maïté de Hemptinne, coordinatrice Accueil Temps Libre – extrascolaire, au 02/674.75.27
- ◆ Marie Calmein, collaboratrice Accueil Temps Libre – extrascolaire, au 02/674.74.98

Ou par mail à l'adresse : [extrascolaire@wb1170.brussels](mailto:extrascolaire@wb1170.brussels)

### ❖ AES organisé durant les congés scolaires d'automne, d'hiver et de détente

Lors de ces congés, un accueil extrascolaire est organisé dans une ou deux écoles communales, **de 8h00 à 17h30**. Les enfants apportent leur **pique-nique**.

Pour le bon déroulement des activités, **les enfants sont accueillis jusqu'à 9h au plus tard**.

Cette année, les regroupements auront lieu dans les écoles suivantes :

<b>2022-2023</b>	<b>PRIMAIRE</b>	<b>MATERNELLE 1</b>	<b>MATERNELLE 2</b>
<b>Congé d'automne</b> (Toussaint)	Sapinière	Mésanges	Colibri
<b>Vacances d'hiver</b> (Noël)	Futaie	Coccinelles	/
<b>Congé de détente</b> (Carnaval)	Cèdres	Roseraie	Aigrettes

### ❖ AES organisé durant les vacances de printemps

Suite à la réforme des rythmes scolaires, l'accueil extrascolaire des vacances de printemps sera organisé par un partenaire extérieur. Toutes les informations vous seront communiquées ultérieurement.

## 2. Ateliers de l'extrascolaire

Le service ATL organise des ateliers ouverts à tous :

- ◆ Eveil musical (2,5 à 5 ans)
- ◆ Psychomotricité relationnelle (2,5 à 5 ans)
- ◆ Aïkido (3,5 à 12 ans)
- ◆ Apprenons l'anglais en jouant (8 à 11 ans)
- ◆ Accueil Temps Livres - école de devoirs (8 à 12 ans)

Toutes les informations se trouvent sur le flyer distribué par l'école ainsi qu'auprès du service ATL/AES ([extrascolaire@wb1170.brussels](mailto:extrascolaire@wb1170.brussels) - 02/674.75.27 – 02/674.74.98).

# Projets communaux



## Classes de dépaysement

Les élèves partent en classe de dépaysement une fois par cycle. Au dernier cycle, ils partent en classes de neige.

Il s'agit de moments forts de la scolarité ! Les apprentissages se poursuivent dans un cadre nouveau chaque année, les enfants apprennent à devenir plus autonomes et vivent ensemble des moments inoubliables.

**La participation aux classes de dépaysement est obligatoire.**



## Sport à l'école

Le sport est particulièrement mis à l'honneur dans les écoles communales.

En maternelle, tous les élèves ont une séance de **psychomotricité** chaque semaine.

L'apprentissage de la **natation** commence dès la 3<sup>ème</sup> maternelle et se poursuit chaque année jusqu'en 6<sup>ème</sup> primaire.

En primaire, tous les élèves ont une séance d'**éducation physique** et une séance de natation par semaine. Les élèves de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année primaire bénéficient en outre d'une séance de **psychomotricité supplémentaire**.

A partir de la 3<sup>ème</sup> année primaire, les élèves participent chaque année à **trois matinées sportives** au Stade des Trois Tilleuls où ils ont l'occasion de découvrir plusieurs sports : escrime, unhock, badminton, ... Tous les élèves participent également à des **activités sportives inter-écoles** organisées par l'équipe des professeurs d'éducation physique et psychomotricité : challenges, tournois, cross, courses d'orientation et matinée de coopération en 6<sup>ème</sup> année.



## Néerlandais précoce - Immersion

En région bruxelloise, le cours de néerlandais est obligatoire à partir de la 3<sup>ème</sup> année primaire.

A Watermael-Boitsfort, depuis l'année scolaire 2020-2021, les élèves de 3<sup>ème</sup> maternelle et de 1<sup>ère</sup> année primaire découvrent le **néerlandais de manière précoce** par le chant, les jeux et autres activités de découverte à raison de 2 séances par semaine.

A partir de cette année scolaire 2022-2023, l'apprentissage du néerlandais précoce se poursuivra également en 2<sup>ème</sup> année primaire.

**NOUVEAU** : démarrage du **projet immersion néerlandais** à l'école Les Cèdres – La Roseraie, à partir de la 3<sup>ème</sup> maternelle.



## Alimentation saine et durable

Toutes les écoles communales sont engagées depuis plusieurs années dans une démarche d'alimentation saine et durable.

Les **repas chauds** proposent des menus variés, de saison, qui font la part belle aux produits locaux voire bio. Tous les jeudis, on y mange un repas végétarien.

Cette démarche a été récompensée par Bruxelles-Environnement, qui a octroyé en mars 2017 le Label GoodFood au restaurant scolaire pour 3 ans. Ce Label a été renouvelé pour 3 ans en 2020.

Les **collations saines** et **l'eau** (dans une gourde) sont privilégiées.



### **Ecole numérique**

Un référent numérique aide les équipes pédagogiques à développer des projets digitaux et à implanter le numérique dans les classes. Il accompagne les enseignants dans des projets d'éducation aux médias, de codage et d'utilisation transversale du numérique au sein de leurs cours.



### **Pédagogie active**

Les pédagogies actives sont prônées au sein des écoles communales de Watermael-Boitsfort. Le projet, le jeu, l'observation, la coopération, la modélisation ou encore la découverte permettent à l'enfant de le rendre acteur de ses apprentissages.

Il pourra progresser et évoluer grâce à de nombreuses activités différenciées qui le mèneront le plus loin possible vers l'autonomie.

Une conseillère pédagogique est disponible pour tous les acteurs qui souhaitent développer leurs pratiques sur le terrain.



### **Développement durable**

Toutes les écoles sont engagées dans de nombreux projets d'éducation à l'environnement : potagers, composts, diminution des déchets, école du dehors, mobilité active...

Ces projets permettent de développer différents apprentissages et éveillent les enfants à la nature et à leur environnement.

Une coordinatrice pédagogique développement durable aide les équipes éducatives à mettre en place et à pérenniser ces projets.

# Estimation frais scolaires 2022-2023

## ❖ Frais scolaires obligatoires en maternelle

Abonnement piscine (3 <sup>ème</sup> maternelle)	61,50 €
Activités culturelles et sportives	max. 45,75 €
Classes de dépaysement	51 €

## ❖ Frais scolaires obligatoires en primaire

Abonnement piscine	61,50
Activités culturelles	max. 70 €
Activités sportives	max 10 €
Classes de dépaysement	85 €
Classe de neige (6 <sup>ème</sup> primaire)	419 €

## ❖ Service payant : repas

📌 La commande des services s'effectue via la plateforme APSchool.

Potage	0,50 €
Repas chaud maternelle	2,65 €
Repas chaud primaire	2,85€

## ❖ Service payant : accueil extrascolaire matin, midi et soir

Matin	: 7h30 à 8h10
Soir	: 15h45 à 18h30 (maternelle) – 16h30 à 18h30* (primaire)
Mercredi après-midi	: 13h30 à 18h30*

\* **17h30** le 27/9 et lors des journées pédagogiques

Accueil gratuit durant le temps de midi.

## Montant de la redevance

- ◆ Soit un montant forfaitaire journalier de **1,65 €**
- ◆ Soit un montant forfaitaire mensuel de :

2022-2023		1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> enfant dans l'école	A partir du 4 <sup>ème</sup> enfant dans l'école
Mois	Congés	Tarif		
Août – septembre	/	19,20 €	16,20 €	13 €
Octobre	1 semaine congé	13,50 €	11,50 €	9,50 €
Novembre	1 semaine congé	13,50 €	11,50 €	9,50 €
Décembre	1 semaine congé	13,50 €	11,50 €	9,50 €
Janvier	1 semaine congé	13,50 €	11,50 €	9,50 €
Février	1 semaine congé	13,50 €	11,50 €	9,50 €
Mars	1 semaine congé	13,50 €	11,50 €	9,50 €
Avril	/	19,20 €	16,20 €	13 €
Mai	2 semaines congé	9,50 €	7,80 €	6,80 €
Juin	/	19,20 €	16,20 €	13 €

⚠ une somme de 15,60 € sera facturée aux parents par enfant et par demi-heure supplémentaire entamée pour toute prestation du personnel obligé d'attendre l'arrivée du parent.

## ❖ Service payant : accueil extrascolaire durant les congés d'automne, d'hiver et de détente

Pour la journée complète.

- ◆ Soit un montant journalier de **3,64 €**
- ◆ Soit un montant forfaitaire hebdomadaire de :

	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> enfant dans l'école	A partir du 4 <sup>ème</sup> enfant dans l'école
Par semaine	5,20 €	4,50 €	3,70 €

# Coordonnées utiles 2022 - 2023

## Pouvoir organisateur

Le Conseil communal de Watermael-Boitsfort, représenté par  
Le Collège des Bourgmestres et Echevins  
Mme Hang NGUYEN, Echevine de l'Enseignement  
T. : 02/674.74.02  
Place Antoine Gilson, 1  
1170 Watermael-Boitsfort

[www.watermael-boitsfort.be](http://www.watermael-boitsfort.be)

[hnguyen@wb1170.brussels](mailto:hnguyen@wb1170.brussels)

## Ecoles maternelles

Implantation **LE COLIBRI** place du Colibri, 1

[www.can1170.be](http://www.can1170.be)

Implantation **LES NAÏADES** avenue des Naïades, 21A  
Implantation **LES AIGRETTES** rue des Aigrettes, 6

[can@wb1170.edu.brussels](mailto:can@wb1170.edu.brussels)

Direction : Mme Amina MALKI – T. : 02/673.10.44

## Ecoles fondamentales

**LA SAPINIÈRE** (primaire) - **LES MESANGES** (maternel)  
Chaussée de la Hulpe, 346  
Direction : M. Rodrigo ABARCA QUINONES – T. : 02/663.96.10

[www.sapiniere.be](http://www.sapiniere.be)

[sapinieremesanges@wb1170.edu.brussels](mailto:sapinieremesanges@wb1170.edu.brussels)

**LES CEDRES** (primaire) rue du Gruyer, 8  
**LA ROSERAIE** (maternel) rue du Loutrier, 47  
Direction : Mme Eveline BURTAUX – T. : 02/672.18.33

[www.cedres.be](http://www.cedres.be)

[cedresroseraie@wb1170.edu.brussels](mailto:cedresroseraie@wb1170.edu.brussels)

**LA FUTAIE** (primaire) - **LES COCCINELLES** (maternel)  
Avenue des des Coccinelles, 65  
Direction : Mme Véronique VAN DAMME – T. : 02/672.73.88

[www.lafutaie.be](http://www.lafutaie.be)

[futaiecoccinelles@wb1170.edu.brussels](mailto:futaiecoccinelles@wb1170.edu.brussels)

**LE KARREBERG** (primaire) - **NOS PETITS** (maternel)  
rue François Ruytinx, 31  
Direction : Mme Josiane LENGLEZ – T. : 02/672.72.38

[www.karrenberg.be](http://www.karrenberg.be)

[karrenbergnospetits@wb1170.edu.brussels](mailto:karrenbergnospetits@wb1170.edu.brussels)

## Service de l'Enseignement

Place Antoine Gilson, 6  
Mme Aude GUERENNE, chef de service – T. : 02/674.74.62

[enseignement@wb1170.brussels](mailto:enseignement@wb1170.brussels)

## ATL – accueil extrascolaire

Allée Jacques Wiener, 3  
Mme Maïté DE HEMPTINNE, coordinatrice ATL- T. :  
02/674.75.27

[extrascolaire@wb1170.brussels](mailto:extrascolaire@wb1170.brussels)

## Service de Prévention et de Cohésion Sociale

Mme François BERWART, Fonctionnaire de Prévention  
T. 02/660.05.05

[fberwart@wb1170.brussels](mailto:fberwart@wb1170.brussels)

[www.prevention1170.be](http://www.prevention1170.be)

## Service de Promotion de la santé à l'école (SPSE)

Avenue Alfred Solvay 2a – 1170 Watermael-Boitsfort  
T. : 02/672.18.66

[psel.wb@promotionsante.be](mailto:psel.wb@promotionsante.be)

## Centre Psycho-médico-social (CPMS)

Rue du Meiboom, 14 – 1000 Bruxelles  
Direction : Mme Dominique FRONVILLE – T. : 02/800.86.60

(permanence mercredi 14h à 18h)

[dfronville@spfb.brussels](mailto:dfronville@spfb.brussels)

## Asbl Vivre à Watermael-Boitsfort (classes de dépassement – délivrance des attestations mutuelle)

Place A. Payfa-Fosséprez, 12 – 1170 Watermael-Boitsfort  
Direction : Mme Dominique BUYENS – T. : 02/673.25.00  
Compte en banque BELFIUS : BE68 0680 7846 4034

[vivrewb@wb1170.brussels](mailto:vivrewb@wb1170.brussels)

Service de l'Enseignement 2022-2023

Place Antoine Gilson, 6 - Tel : 02.674.74.60 – Courriel : [enseignement@wb1170.brussels](mailto:enseignement@wb1170.brussels)



# Partenaires culturels et sportifs

## Académie des Beaux-Arts

Direction : M. Pierre FROMONT  
Place Andrée Payfa-Fosseprez 10 – 1170 Watermael-Boitsfort  
Tél. : 02 673 76 92 – email : [aca.beaux-arts@wb1170.brussels](mailto:aca.beaux-arts@wb1170.brussels)  
<https://pierrefromont59.wixsite.com/academie>

- ◆ Cours pour adultes et enfants / 2 ateliers pour les enfants de 6 à 11 ans : Céramique et Dessin-peinture
- ◆ Horaire des cours enfants : mercredi de 14h00 à 17h20 et samedi de 14h00 à 17h20.
- ◆ Minerval/année : **gratuit pour les moins de 12 ans**, 82 € pour les 12-18 ans et étudiants en Communauté française, 205 € pour les +18 ans
- ◆ Redevance pour les ateliers enfants : 60 € pour toute l'année scolaire
- ◆ Inscriptions : voir le site internet de l'Académie.

## Académie de Musique et des Arts de la Scène

Direction : M. Thierry FIEVET  
Rue François Ruytinx 31 – 1170 Watermael-Boitsfort  
Tél. : 02 673 76 97 – email : [aca.musique@wb1170.brussels](mailto:aca.musique@wb1170.brussels)  
[www.acamusiquewb.be](http://www.acamusiquewb.be)

- ◆ Cours pour adultes et enfants (à partir de 5 ans) : MUSIQUE – THEÂTRE – DANSE
- ◆ Eveil musical (de 2 ans ½ à 4 ans ½)
- ◆ Cours pour niveaux débutant et avancé
  - à partir de 5 ans: rythmique Dalcroze
  - à partir de 7 ans: instrument, formation musicale (solfège), chorales, danse classique
  - à partir de 8 ans : + théâtre, danse jazz
  - pour les adultes : instrument classique et jazz, formation musicale (solfège), chorales, théâtre
- ◆ Minerval/année : **gratuit pour les moins de 12 ans**, 82 € pour les 12-18 ans et étudiants en Communauté française, 205 € pour les +18 ans
- ◆ Cotation/famille : 15 €
- ◆ Inscriptions : voir le site internet de l'Académie.

## La Vénérie, Centre Culturel de Watermael-Boitsfort

[www.lavenerie.be](http://www.lavenerie.be)

Activités en famille : théâtre, concerts, ateliers et séances de cinéma.  
Ateliers pour adultes et enfants dès 6 ans : arts plastiques et arts de la scène  
Stages de pratiques artistiques dès 5 ans durant les vacances scolaires

## Réseau des bibliothèques et ludothèques de Watermael-Boitsfort

[www.biblioludowb.be](http://www.biblioludowb.be)

Activités régulières proposées aux enfants et aux familles : *À l'heure du goûter, des jeux & des histoires* tous les mercredis et *On lit, bébé* le dernier samedi de chaque mois, ainsi que des activités ponctuelles à découvrir sur le site.

## Parc Sportif des Trois Tilleuls

[www.calypso2000.be](http://www.calypso2000.be)

Nombreuses activités sportives : Ecole de natation, de basket et de tennis. Escrime et arts martiaux.  
Stages sportifs durant les vacances scolaires à partir de 3 ans et demi.





# REGION DE BRUXELLES-CAPITALE COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Place Antoine Gilson 1 - 1170 Bruxelles - Tel : 02.674.74.11 - fax : 02.672.52.19  
www.watermael-boitsfort.be n° d'entreprise : 0207.372.637

A remettre à la direction de l'école pour le mercredi 31 août 2022  
ou au plus tard 3 jours après l'entrée à l'école

## 1. Contrat d'adhésion parents - écoles communales 2022-2023

Nom et prénom du/des parents .....

Nom et prénom de l'élève .....

Date naissance élève .....

Ecole fréquentée .....

Année d'étude 22-23 .....

Titulaire .....

Nous avons / j'ai pris connaissance et adhérons / adhère aux documents suivants :

- le Règlement d'Ordre Intérieur des écoles communales (Disponible sur demande au secrétariat de l'école et à l'adresse: <http://www.watermael-boitsfort.be/fr/commune/services-communaux/enseignement>) ;
- le projet d'établissement de l'école ;
- le règlement d'ordre intérieur de l'école.

### **Plateforme de gestion scolaire : désignation d'une personne de confiance**

Si nécessaire, vous pouvez confier vos accès à une personne (majeure) de votre choix pour effectuer en votre nom les réservations et transactions sur la plateforme de gestion scolaire.

Je désigne M./Mme ..... (nom et prénom)

Adresse électronique : .....

en tant que personne de confiance pour effectuer les réservations et transactions sur la plateforme de gestion scolaire.

Date et signature(s)

**L'école doit toujours pouvoir vous contacter (pour obtenir une information, en cas de maladie, accident, etc ...) et doit donc être en possession de vos coordonnées à jour (adresse, numéros de téléphone et de GSM, adresse électronique).**

**Pensez à avertir immédiatement l'école de toute modification !**

## 2. Formulaire pour le droit à l'image 2022-2023

Dans le cadre des activités liées à l'école, il est envisagé de prendre des photos/vidéos de votre enfant à l'occasion des différents événements qui ponctuent la vie scolaire et de les diffuser à des fins d'information.

Pour ce faire, nous avons besoin de recueillir votre consentement.

Je soussigné(e)

Nom + prénom du responsable légal .....

Nom + prénom de l'enfant .....

accepte que les photos/vidéos de mon enfant soient utilisées pour les finalités suivantes :

**(Merci de cocher les cases correspondantes.)**

Oui    Non

       Diffusion à un public restreint, aux parents et en interne à l'école (par ex. : affichage au sein de l'école, sur le site internet de l'école (pages privées et accessibles uniquement aux parents de l'école et/ ou de la classe), sur support numérique (DV, clé USB, ...), par courriel aux parents de l'école, etc.

       Diffusion à un large public (par ex : sur le site internet de l'école (pages publiques), sur le site internet et la page Facebook de la commune de Watermael-Boitsfort, dans le journal communal « 1170 », etc.

Votre consentement sera valable pour toute la scolarité de votre enfant au sein de l'école.

Vous pouvez néanmoins le modifier à n'importe quel moment au secrétariat.

### **Date et signature**

*Conformément aux dispositions du règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité, droit de retirer votre consentement.*

*Vous pouvez exercer vos droits moyennant une demande par courrier/courriel à :*

*Vincent BUEKENHOUT Délégué à la Protection des Données (DPO)*

*Avenue des Arts 21, 1000 Bruxelles - [vbuekenhout@cirb.brussels](mailto:vbuekenhout@cirb.brussels)*

*Veillez joindre une copie de votre carte d'identité/passeport.*

*Les écoles communales ne peuvent être tenues responsables de tout détournement des finalités de traitement reprises dans ce document par un tiers.*